

REGLEMENT DE LA COURSE PEDESTRE ORGANISEE PAR LES ASSOCIATIONS TRAIL A VICULESE ET L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VICO

- 1° L'inscription à la course implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement
- 2° L'édition 2026 du trail est fixée au dimanche 18 OCTOBRE; deux distances sont proposées : une de 14 kilomètres avec un dénivelé positif de 950 mètres et une de 11Km avec dénivelé positif de 500m. Le départ est fixé pour les 2 courses à 9h30 à la caserne des pompiers de Vico Le parcours se déroule majoritairement sur pistes et sur sentiers
- 3° le chronométrage sera effectué par un chronomètre officiel de la FFA, aucun temps intermédiaire ne sera mesuré
- 4° Le montant de l'inscription est fixé à 25 euros pour les inscriptions réalisées le jour de la course de 8h à 9 h 15, une préinscription est possible par internet sur le site Sports'N Connect au tarif de 25 euros Les inscriptions seront limitées à 200 participants par course.
- 5° Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et de ne jeter aucun déchet sur le sol.
- 6° Le respect du balisage est obligatoire le parcours est balisé en orange, de la rubalise et un fléchage directionnel seront placés aux points délicats.
- 7° 2 points de contrôle seront placés le long de la course ; toute absence de pointage à l'ensemble de ces points entraînera la disqualification du coureur
- 8° 3 postes de ravitaillement sont prévus : 10 à l'arrivée de la course, 1 au relais de télévision (Km 4) et 1 sur la route du stade (Km 9) ils seront pourvus d'eau, de jus de fruits, de fruits secs et frais, de sucre etc . Un point d'eau supplémentaire sera disposé au sommet de la CUMA. **Dans un cadre de réduction des déchets, aucun gobelet ne sera fourni par l'organisation sur le parcours**
- 9° Chaque concurrent devra courir en auto suffisance il prévoira une gourde d'eau et apport solide (fruits secs, ou autre)
- 10° Le port du dossard de façon visible est obligatoire. En cas d'abandon, l'athlète devra prévenir un membre de l'organisation et remettre son dossard au premier poste de contrôle rencontré pour éviter les recherches inutiles
- 11° L'organisation souscrit une assurance en responsabilité civile pour la durée de la course. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement
- 12° Pour valider l'inscription, un PPS (pps.athle.fr) valide le jour de la course ou bien une photocopie d'une licence FFA en cours de validité devra être présenté. Attention la responsabilité des organisateurs étant directement engagée aucune inscription ne sera enregistrée sans présentation d'une licence ou du certificat.
- 13° La course est ouverte des catégories Juniors à Master 10 hommes et femmes. Tout coureur désirant s'inscrire devra avoir 18 ans ou plus dans l'année en cours.
- 14° En cas de contestation, les décisions du jury seront sans appel

15° L'inscription est considérée comme ferme et définitive aucun remboursement ne sera possible sauf en cas d'annulation de la course en ce qui concerne les préinscriptions. La course pourra être annulée ou modifiée par les organisateurs en cas de force majeure

16° Chaque coureur donne expressément son accord, pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles, il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires